

Comme chaque année, vos élus CGT font un bilan des actions syndicales de l'année écoulée pour le partager avec vous, salarié.e.s qui les avait élu.e.s pour les représenter et défendre leurs droits.

NAO pour l'année 2022 : un goût de déjà vu

L'année 2022 débute avec une intégration au groupe FRAMATOME en tant que filiale et les premières NAO ne sont pas très différentes de celles que nous avons connues jusque-là : une 1^{ère} proposition de la direction très insuffisante puis de légères évolutions de chiffres, l'introduction d'une prime et un discours global pour nous vanter l'intéressement.

Le pire c'est que globalement, l'enveloppe allouée par la direction est souvent à peu de chose près l'enveloppe demandée par les syndicats. La direction nous le fait d'ailleurs bien souvent remarquer. Ce qui change et qui ne relève pourtant pas du détail, c'est la REPARTITION.

En effet, obtenir 2% d'AG ou 2% en prime Macron (prime pouvoir d'achat), cela n'a rien à voir. Bien sûr à première vue il s'agit d'argent, il y a d'un côté une mesure pérenne qui va impacter votre salaire et tous les éléments calculés sur celui-ci et qui va contribuer au financement de notre système social et de l'autre côté une prime « one shot » qui alimentera votre compte en banque une fois mais qui n'alimentera pas les caisses de solidarité.

Ce déficit est organisé : que se passera-t-il au bout de quelques années ? Le gouvernement annoncera des mesures pour combler ces caisses qu'il a pourtant, à l'aide des directions d'entreprise, contribué à vider. On se retrouve finalement avec des baisses de remboursement santé, moins de prise en charge chômage ou un report de l'âge de la retraite...

On nous reproche parfois de faire de la « politique » mais comment ignorer que les flux financiers qui passent par nos entreprises ont un impact direct sur la société dans laquelle nous vivons ?

A la CGT, nous pensons que tout est lié et nous militons dans l'entreprise et hors de l'entreprise pour une société plus équilibrée et plus juste.



TOUT COMPRENDRE SUR LE SALAIRE BRUT ET SALAIRE NET

Le salaire est constitué :

- d'une partie directement visible par le salarié. C'est le salaire net viré sur son compte en banque ;
- et d'une part invisible car socialisée, constituée des cotisations sociales (part salarié et part employeur), qui permet de financer la protection sociale.

Le salaire brut (socialisé) correspond à :

Salaire de base + primes + heures supplémentaires

Le salaire net (direct) s'obtient :

Salaire brut – cotisations sociales prises en charge par le salarié

Notre salaire se décompose entre le salaire direct (Net) couvrant nos besoins individuels et le salaire socialisé (brut) couvrant les besoins collectifs : le droit à la santé pour tous, le droit à la maternité, à l'éducation des jeunes enfants, au logement, le droit à une retraite et des pensions de réversion pour vivre dignement, le droit à l'emploi, le droit à une action sanitaire et sociale, le droit à une prise en charge face à la perte d'autonomie.

Les cotisations, qu'elles soient patronales ou salariales, sont donc un prélèvement issu des richesses que nous créons dans nos entreprises et doivent rester le principe de financement de la Sécurité Sociale.

Baisser les cotisations sociales, c'est baisser notre salaire et amoindrir notre couverture sociale ! (Assurance maladie, retraite, chômage etc...)

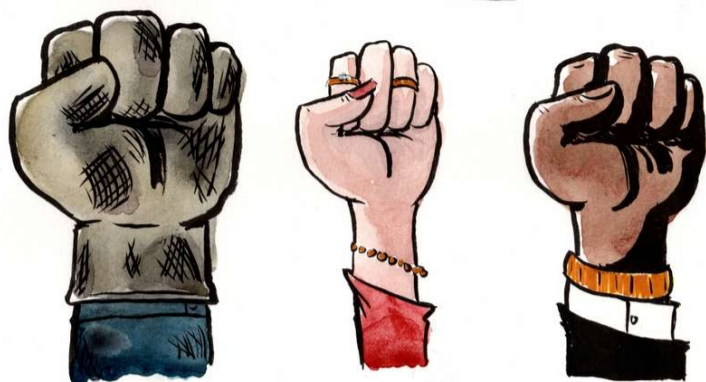
La Sécurité Sociale ne souffre pas de trop de dépenses mais d'un manque de recettes, depuis les années 2000 si toutes les cotisations avaient été perçues, la sécurité sociale aurait toujours été dans le vert et aurait pu bénéficier de 220 Milliards pour les travailleurs et leur famille.

De plus l'évolution de la répartition des richesses produites de la part salaires vers le capital prive notre système social de recette.

C'est bien le capital qui est un coût et non les cotisations

Les accord passerelle : un cas d'école du rapport de force

TOUS ENSEMBLE !



Bésot

Comme vous le savez, les discussions entre organisations syndicales et direction ont duré pas loin de 8 mois au cours de l'année 2022. Des dizaines de réunions, des centaines d'heures passées en cumulé pour...nous annoncer que nous allions devoir nous asseoir sur notre convention d'entreprise (à peu de choses près ;)

Puis, en 2 jours de grève, suivis par la quasi-totalité des salariés de notre site, tout change. Les vraies négociations ont enfin commencé et un accord sera trouvé en moins de 48 heures.

Rien n'aurait été possible sans votre mobilisation, bravo et merci à toutes et tous !

Cette mobilisation a permis à la CGT de mettre en pratique un principe fondamental de son fonctionnement : la démarche démocratique ou consultation des salariés. Ce n'est qu'une fois les propositions validées par les salariés que la CGT a confirmé à la

direction son accord.

Retour sur des victoires passées sous silence

→ Victoire n°1 - Horaires de travail



Le guide « L'accord Passerelle : négociations » transmis par mail par la direction le 14/10/22 indique sobrement dans la catégorie « Horaires de travail » : **Maintien des conditions de travail actuelles...**

On se permet de rappeler qu'il y a quelques mois, au début des réunions des Labs sociaux (avril) nous avons été alertés par des salariés : leurs managers les avaient « informés » d'une modification des horaires d'entreprise, en particulier la fin des plages variables avec le passage à FRAMATOME.

Les élus CGT avaient immédiatement agi : vérification des infos, mail à la Direction et tract pour informer au plus vite de ce qui se passait dans l'entreprise. On n'a jamais eu le fin mot de l'histoire : Volonté de la direction locale de profiter de la renégociation des accords pour modifier les horaires ? Fantasme d'une poignée de managers de revenir à un cadrage du début du siècle ?

Nous ne le saurons sans doute jamais mais peu importe, l'objectif était atteint : on a conservé nos horaires variables et nos demi-compensées, et c'est bien là l'essentiel !

→ Victoire n°2 - Augmentation des salaires + prime (sur paye de septembre) en cours d'année

Depuis le début de l'année 2022, la CGT n'a eu de cesse d'interpeler la Direction locale, à chaque CSE, pour demander des mesures financières suite à une inflation record. Après plusieurs mois de non réponse de la direction, la CGT Framatome Groupe avait décidé d'appeler à une grève sur tous les sites, le 29/06/2022 pour demander à la direction l'ouverture de négociations exceptionnelles sur le sujet. Bien qu'étant filiale, et pas encore établissement, la CGT Framatome Grenoble a décidé de s'allier à ce mouvement, conscient que l'union fait la force et qu'en tant que filiale les mesures du groupe allaient désormais s'appliquer sur notre site.

Suite à cette grève, suivi par une centaine de personnes sur notre site, la direction Framatome Groupe rencontrera les organisations syndicales en centrale. Cette rencontre aboutira à une hausse de salaire de 45 à 50€ du brut mensuel et au versement d'une prime de 400€ au mois de septembre. La hausse de salaire étant rétroactive depuis juillet.

Lors du roadshow annuel, Bernard Fontana a affirmé que les mesures compensatoires (augmentation + prime) avaient été une volonté unilatérale de la direction.

Nous n'avons pas la même analyse. Sans une pression constante des représentants des salariés et sans le mouvement de grève du 29/06/22, nous n'aurions rien obtenu.



Commission Egalité Professionnelle : on avance petit à petit



C'est un combat long et souvent invisible. Depuis plusieurs années, les élus CGT se sont fortement mobilisés sur ce sujet. Il a fallu beaucoup d'énergie, de ténacité et parfois de créativité pour trouver de nouveaux angles d'attaque. Il y a encore 5 ans on nous affirmait, les yeux dans les yeux, qu'il n'y avait aucune problématique d'égalité professionnelle dans notre entreprise.

Depuis 3 ans, une enveloppe dédiée à l'égalité professionnelle est en place et des rattrapages ont lieu, pour des femmes et des hommes, chaque année.

En 2022, **9 personnes en ont bénéficié** : 3 OATAM et 6 I&C.

Force est de constater, que le partage de vos salaires entre salariés est la seule solution pour vous permettre de vous situer dans vos services. Il faut arrêter avec ce tabou qui consiste à ne pas parler de sa rémunération, ce silence vous dessert et permet aux entreprises de rémunérer des salariées en dessous de leurs valeurs.

Activités sociales et culturelles du CSE : une année record

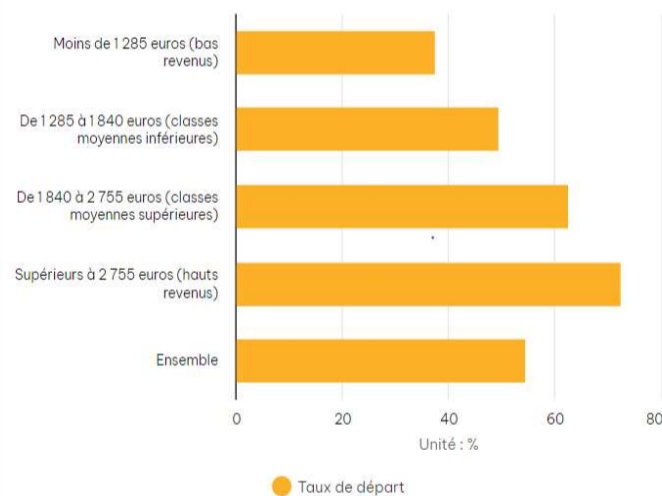
Depuis 2 ans, nombre de voyages avaient dû être reportés en raison des conditions sanitaires liées au COVID. 2022 aura donc été l'année de toutes les destinations : Irlande, Grèce, 5 Terres, EuropaPark, Pays Baltes...

En plus des voyages à l'étranger le CSE a décidé de développer des activités plus locales très appréciées, sur une journée ou un weekend : weekend ski aux Karelis, Parapente, Canyoning, Visite du CERN... avec toujours comme objectif de développer les sorties culture et loisirs des salarié.e.s de notre entreprise.

L'idée étant de toucher un maximum de salarié.e.s et de leur permettre de se projeter dans des activités ou des destinations auxquelles ils n'auraient pas forcément pensé.

Un sondage a été lancé pour connaître la satisfaction des salariés et permettre d'améliorer ce qui pouvait l'être, il en ressort que 86% des répondants étaient satisfaits de leurs voyages 😊

Les départs en vacances selon le niveau de vie



Niveau de vie mensuel pour une personne seule, après cotisations sociales et avant impôts.
Source : Crédoc - Données janvier 2022 - © Observatoire des inégalités

La volonté des élus du CSE est de vous proposer des activités ou prestations en corrélation avec nos valeurs c'est pourquoi nous travaillons avec des partenaires du tourisme social majoritairement non marchand. Cette démarche permet de donner accès à la culture et aux vacances à tous.

De plus, l'excellente gestion des budgets du CSE a une fois encore été saluée par l'expert-comptable en charge de valider les comptes. C'est un vrai motif de satisfaction également.

Le départ de Jo

Il serait difficile de parler des faits marquants de l'année 2022 côté CGT sans mentionner le départ en CFC de Joseph MARTINELLI (« Jo » pour les intimes ;)). Membre émérite et fondateur du syndicat au moment de la vente de l'entité par Schneider Electric, Jo était (et est toujours) un syndicaliste convaincu, intègre et inspirant. Son départ nous oblige à nous réorganiser en interne car il était sur tous les fronts et abattait un travail considérable. Mais notre force, c'est le collectif et avec toutes les bonnes volontés, on trouve un nouvel équilibre 😊

Qu'est ce qui nous attend pour 2023 ?

→ Le passage en établissement

C'est notre dernière année en tant que filiale, l'intégration au groupe FRAMATOME sera une réalité dans moins d'un an. Côté représentation du personnel, nous serons au 01/01/2024 un établissement avec un CSE d'établissement et un nombre d'élus identiques à ce que nous connaissons aujourd'hui. Ce qui va changer c'est que désormais, un grand nombre de négociations se fera au niveau du groupe. Pour ces négociations, ce sont des DSC (délégués syndicaux centraux) qui nous représenteront.

Côté CGT, nous n'avons pas attendu l'intégration pour commencer à nous rapprocher et à débiter notre collaboration avec nos homologues CGT des autres établissements et nos représentants centraux. Sur 2022, certains élus CGT ont déjà participé à des CSE inter-filiales et des réunions de négociations sur de sujets impactant notre futur. Nous sommes ravis de rejoindre une équipe jeune, dynamique et ultra-motivée ☺

De leur côté, ils sont également très contents de nous voir arriver parmi eux et disposés à nous intégrer dans des postes/mandats, y compris dans des délégations de négociation. Ce qui veut dire que certains élu.e.s CGT de Grenoble seront amenés à défendre les intérêts des salarié.e.s de Grenoble et de tous les salarié.e.s FRAMATOME, y compris au niveau du groupe.

Certains sujets continueront à être traités au niveau de l'établissement (défense des salariés, CSE social, Commission CSSCT...). Plus que jamais, il faudra être sur tous les fronts.

→ FRAME.

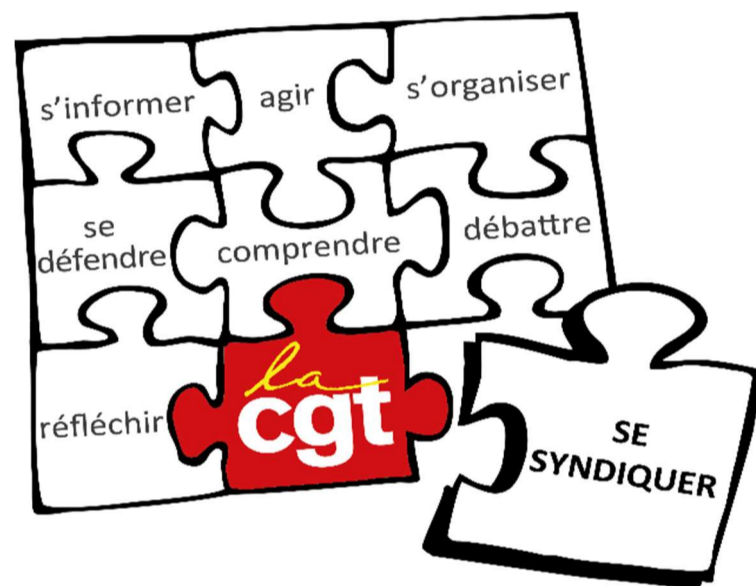
FRAME est le projet de mise en place de la nouvelle convention de la métallurgie au sein de FRAMATOME. Nous connaissons déjà les aspects néfastes de cette nouvelle convention et c'est pourquoi, au niveau national la CGT s'est opposée à la mise en place de cet accord.

Vos Elus CGT seront vigilants sur la mise en place de cette nouvelle convention.

→ Les élections professionnelles

2023, ce sera aussi le moment de renouveler vos représentants du personnel, des élections auront lieu au dernier trimestre 2023 (probablement au mois de novembre). Ce sera le moment de voter pour le syndicat que vous estimez le mieux vous représenter.

On espère que tout le travail effectué par le collectif CGT de Framatome Grenoble vous donnera envie de nous faire confiance pour un nouveau mandat de 3 ans.



La CGT vous souhaite une bonne année 2023 et sera présente à vos côtés pour défendre nos intérêts